



République du Sénégal

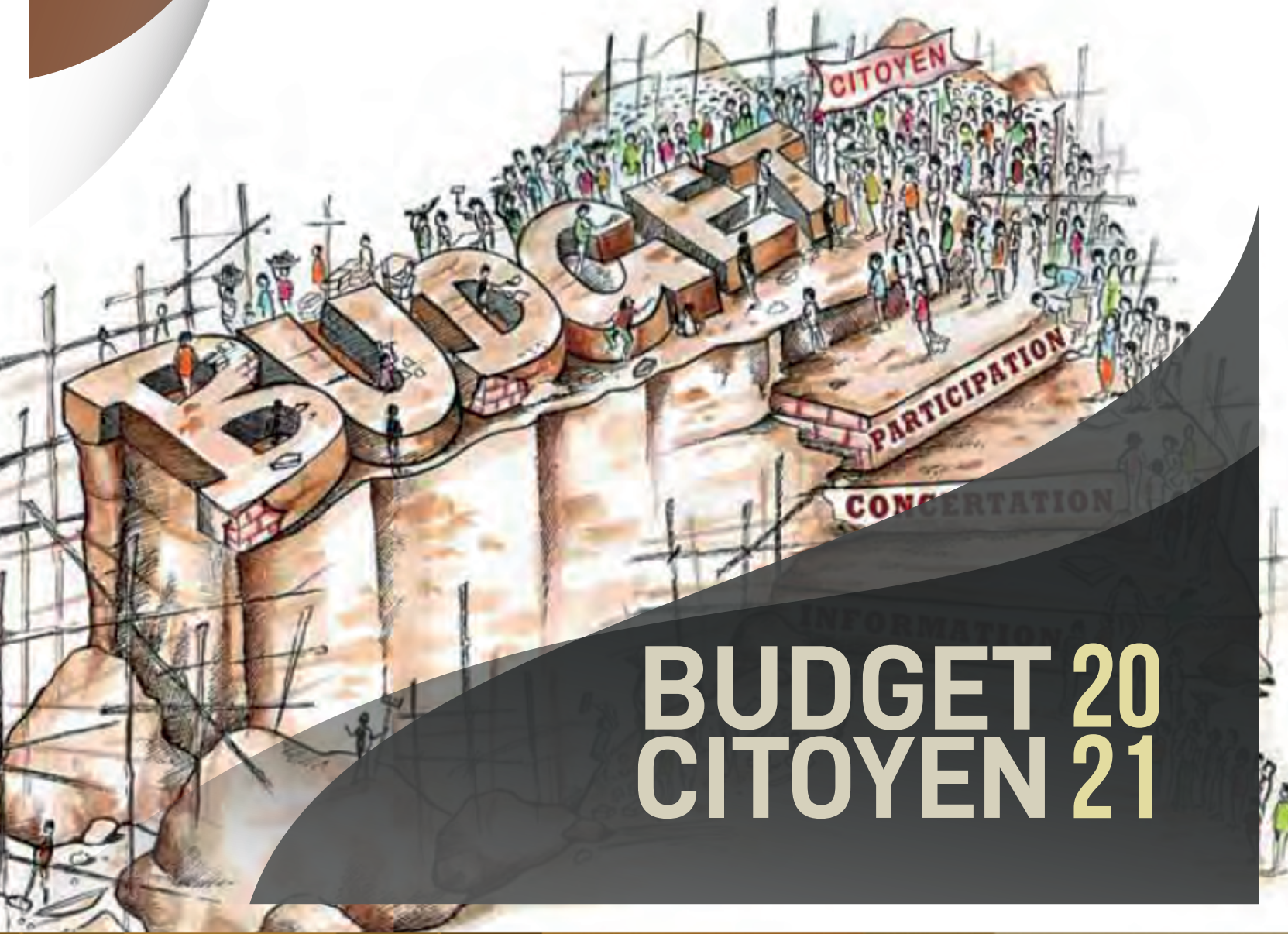
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



Direction générale du Budget

Direction de la Programmation budgétaire



BUDGET 20 CITOYEN 21

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
I. NOTIONS ESSENCIELLES LIEES A LA REFORME BUDGETAIRE	5
1. QU'EST CE QUI CHANGE ?	5
2. QUELQUES PRINCIPES BUDGÉTAIRES	6
II. PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET	7
1. COMMENT LE GOUVERNEMENT PRÉPARE LE PROJET DE BUDGET ?	7
A. PHASE DE PROGRAMMATION	7
B. PHASE DE CONSULTATIONS ET D'ORIENTATION	8
III. CONTEXTE ET PRIORITES RETENUES	11
UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE PANDÉMIE...	11
1. SUBIR...	11
2. RÉSISTER....	11
3. RELANCER...	12
IV. CONTENU DU BUDGET 2021 : QUELQUES CHIFFRES CLES	17
1. LE BUDGET GÉNÉRAL	17
2. LES DÉPENSES : CHIFFRES CLÉS	18
3. LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	19
4. UNE POLITIQUE D'ENDETTEMENT MESURÉE	19
CONCLUSION	20
GLOSSAIRE	21
ANNEXES	26

AVANT-PROPOS

Le Budget de l'État est l'acte par lequel sont prévues et autorisées l'ensemble des recettes et dépenses pour une année civile. A cet effet, il constitue l'instrument technique qui opérationnalise les politiques du gouvernement. Dans ce sens, il représente les réponses aux aspirations de la population et permet une traduction budgétaire des stratégies nationales. Son élaboration et son exécution relève d'un exercice auquel participent plusieurs acteurs. Nonobstant ce processus participatif, son contenu revêt un caractère technique et n'est pas toujours compris par l'ensemble de la population.

Pour prôner la bonne gouvernance, il est utile de faciliter la compréhension du Budget de l'État, ce qui permet de promouvoir la transparence budgétaire et la participation citoyenne.

C'est ainsi que depuis 2018, des efforts sont fournis dans le sens de simplification du langage budgétaire par l'élaboration du budget citoyen afin de permettre au citoyen non seulement de s'approprier le budget et d'avoir une plus grande visibilité sur la prise en compte de leurs préoccupations mais aussi de jouer son rôle de veille.

La relation qui se bâtit avec le citoyen permet par extension de renforcer la crédibilité de l'administration.



Ainsi et dans la continuité des précédentes éditions, cette présente vise à informer les citoyens, à travers un document synthétique, simplifiée et accessible, portant sur les principales orientations du Projet de Loi de Finances 2021 en mettant en exergue, les perspectives macroéconomiques ainsi que les grands choix et priorités du gouvernement.

Toutefois, la multiplicité des contraintes extérieures et l'ambition d'installer notre pays sur une trajectoire d'émergence nous interpellent à redoubler d'efforts dans le cadre de la mobilisation des ressources internes.

Sous ce rapport, j'en appelle à tous les citoyens à plus de patriotisme en remplissant leur devoir fiscal pour le financement de nos priorités.

Abdoulaye Daouda DIALLO

INTRODUCTION

Le Budget de l'Etat est l'ensemble des recettes (gains, revenus) et des dépenses prévues pour une année budgétaire (du 1er janvier au 31 décembre). Lorsqu'il est adopté par l'Assemblée nationale, il est appelé Loi de finances.

Depuis 3 années, pour permettre aux citoyens d'accéder à l'information budgétaire conformément au principe de transparence, il est fait un résumé simple du budget dénommé budget citoyen.

Le Budget Citoyen 2021 adopte un style simple et facile à comprendre tant au niveau de la forme que du fond pour présenter les principales dispositions de la Loi de Finances 2021. L'objectif visé est de donner l'opportunité aux citoyens de comprendre sa préparation, sa programmation, son examen et sa gestion. A cet effet, il convient de partager avec le public l'ensemble des moyens financiers projeté par le Gouvernement pour la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des populations.



Mamadou Moustapha BA

BUDGET CITOYEN 2021

I. NOTIONS ESSENSIELLES LIEES A LA REFORME BUDGETAIRE

L'année 2020 a opéré une rupture dans le mode de présentation du budget de l'Etat. En effet, le budget est présenté en mode « budget-programme », c'est-à-dire qu'il met l'accent sur la finalité de l'action publique, sur les résultats attendus et le renforcement du contrôle (pour savoir si les résultats obtenus correspondent aux résultats définis à l'avance).

1. Qu'est ce qui change ?

a. Le budget moyen devient le budget programme



Le budget de l'Etat est composé d'un ensemble de programmes ; un programme étant un ensemble d'actions orientées vers l'atteinte d'un objectif de politique publique auquel sont associés les moyens nécessaires pour l'accomplir, afin d'atteindre des résultats bien définis.

Le programme associe donc systématiquement le résultat à atteindre et les ressources utilisées. Avec le budget moyen, on demandait des crédits (de l'argent) pour construire des salles de classes. Par contre, pour le budget programme, on demande des crédits pour augmenter le nombre d'enfants à l'école ou améliorer les conditions de travail. Donc avec le budget programme l'accent est mis sur la finalité de l'action.

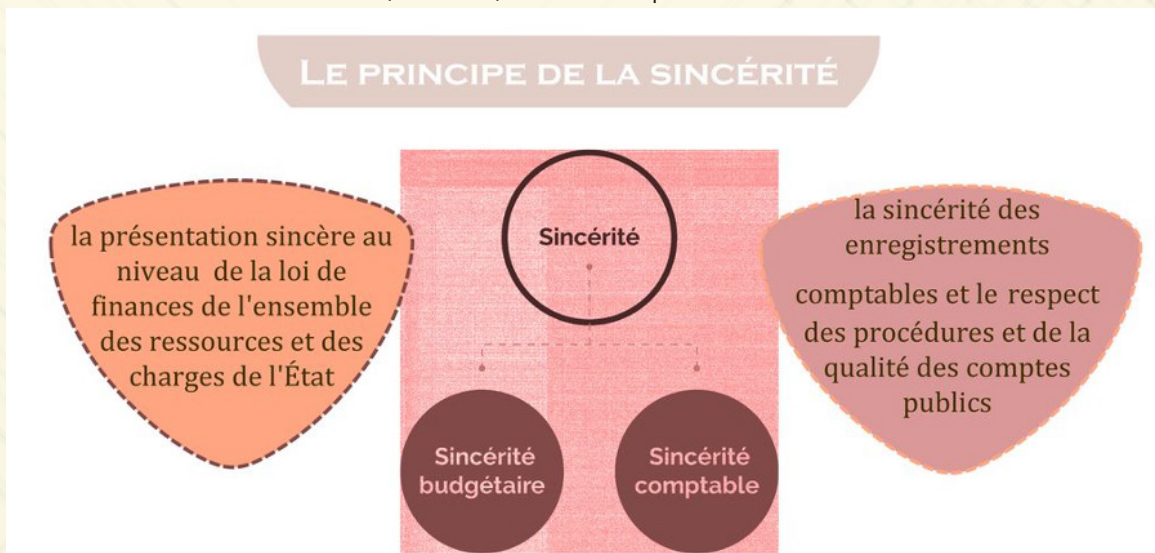
b. L'ordonnancement est déconcentré

La déconcentration de l'ordonnancement consacre le principe des ordonnateurs multiples (Ministres, Présidents d'Institutions constitutionnels ou leurs délégataires) et affirme leur responsabilité dans l'exécution des programmes. Est ordonnateur toute personne ayant qualité, au nom de l'Etat, de prescrire l'exécution des dépenses inscrites au budget et les ordres de mouvements affectant le patrimoine. Il faut noter que jusqu'à la réforme sur les budgets programme, le Ministre en charge des Finances était l'Ordonnateur principal des dépenses et des recettes de l'Etat.

2. Quelques principes budgétaires

a. Principe de sincérité

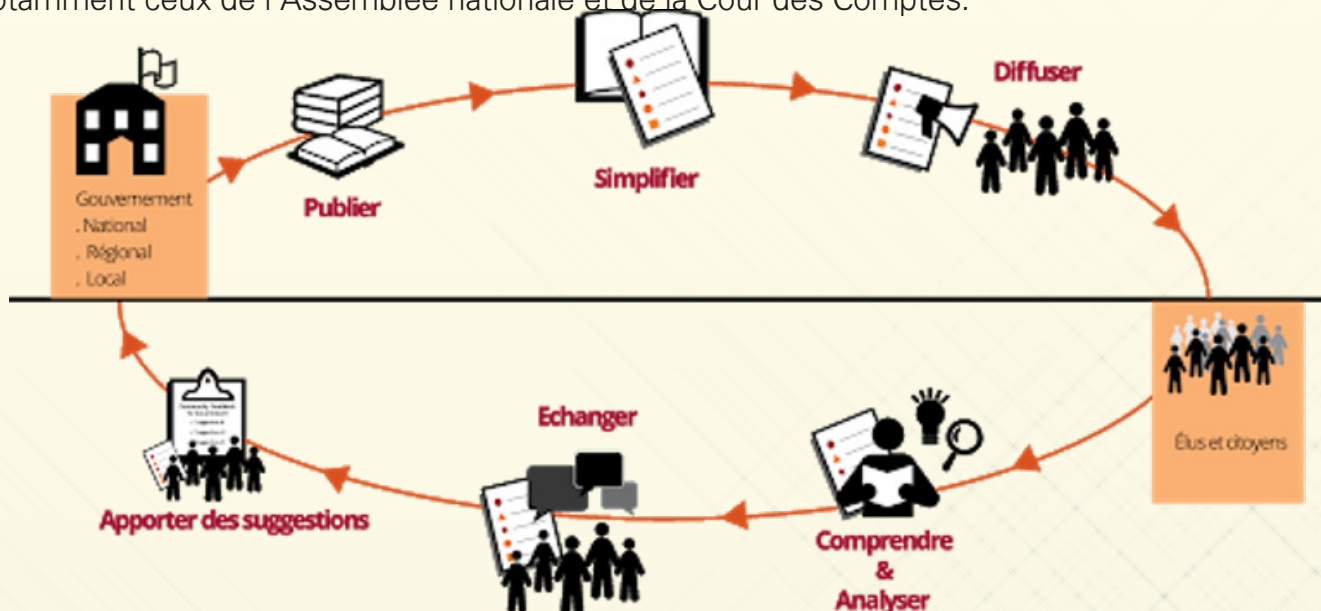
Le principe de sincérité traduit une exigence de réalisme affirmé dans l'évaluation des recettes et des dépenses financières de l'Etat en tenant compte des informations disponibles ; les prévisions sont faites sur des bases solides, claires, réelles et précises.



b. Principe de transparence

Ce principe assure une bonne information sur la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.

Le citoyen est associé au processus budgétaire, du début jusqu'à la fin. Les contrôles sont renforcés, notamment ceux de l'Assemblée nationale et de la Cour des Comptes.



II. PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

1. Comment le Gouvernement prépare le projet de budget ?

a. Phase de programmation

◊ Le cadrage budgétaire : Etape où l'on définit le coût des activités réalisées durant l'année précédente, ceux de l'année en cours, ainsi que les projections des montants que l'Etat compte dépenser sur une période de trois ans. Ce cadrage se déroule entre la Direction de la programmation budgétaire et les Ministères au mois de Mars. Toutefois, pour 2020, compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le cadrage ne s'est pas fait dans le cadre des rencontres organisées habituellement, mais à travers des échanges d'informations à partir des fichiers envoyés aux départements ministériels pour leur renseignement. Les services restent en interaction permanente durant tout le processus.

◇ Le cadrage macroéconomique : Etape où l'on évalue les recettes de l'Etat tenant compte de la situation économique du pays. Il fait ressortir, notamment, les perspectives de recettes, les projections de dépenses attendues et détermine le niveau d'équilibre budgétaire pour les années considérées.

◇ Grands agrégats pour 2021 :

- o Taux de croissance : il est attendu à 5,2% pour 2021 ;
- o Déficit budgétaire : compte tenu de la pandémie de la Covid-19, il sera fixé à 5% ;
- o Taux d'inflation : l'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) sera contenue à 1,7%.

b. Phase de consultations et d'orientation

◇ Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) :



C'est un document qui indique, sur les trois (3) années à venir (2021-2022-2023), ce que l'Etat compte faire pour mobiliser les recettes attendues et ce qu'il prend comme mesures pour les dépenses projetées. Le DPBEP sert de support au Débat d'Orientation budgétaire (DOB).

◊ Le débat d'orientation budgétaire entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la participation de cette chambre parlementaire (à travers lui l'ensemble des citoyens) au processus de préparation du budget. Les honorables députés saisissent cette occasion pour donner leurs points de vue sur les choix et orientations des politiques publiques du Gouvernement et indiquer leurs préférences et avis.

Pour 2020, le Débat d'Orientation budgétaire (DOB) s'est tenu à l'Assemblée nationale, le 30 juin 2020.

c. Phase d'élaboration et d'arbitrage

◊ Détermination et notification des enveloppes budgétaires



Suite au débat d'orientation budgétaire, le Gouvernement valide les choix de dépenses et le niveau de recettes mobilisables. Ce qui ouvre la voie à la répartition des enveloppes budgétaires ou plafonds de dépenses par secteur, par département ministériel et institution. Il s'agit ainsi de traduire les objectifs globaux définis dans le cadrage budgétaire en objectifs sectoriels en fixant pour chaque ministère et institution le niveau d'autorisation de dépenses. Les montants arrêtés par programme et dotation sont notifiés par le Ministre des Finances et du budget aux ministères et institutions concernés pour leur permettre d'élaborer leur projet de budget. Cette notification peut également comporter des précisions sur la destination de certains crédits, des mesures de réforme à mettre en œuvre et les économies correspondantes. Ces notifications sont accompagnées de la lettre circulaire portant préparation du budget de l'Etat, qui décrit les conditions dans lesquelles devra se préparer le projet de loi de finances pour l'année à venir. Cette année, elles ont été transmises le vendredi 03 juillet 2020.

◇ **Conception des DPPD et PAP**

Dès réception des enveloppes budgétaires, s'engage la phase de répartition des crédits. En suivant les indications et orientations de la lettre circulaire relative à la préparation du projet de loi de finance 2021, chaque ministère et institution répartit ses crédits en fonction de ses priorités. Ainsi, il élabore son propre projet de budget, qui comporte un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets Annuels de Performance (PAP) pour chaque programme.

Il est à souligner que dans les DPPD et PAP pour l'année 2021 chaque ministère a établi des indicateurs genre et un bilan des fonds alloués dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

◇ **Conférences budgétaires** : elles constituent des moments de discussion entre les services du ministère des Finances et des autres ministères sectoriels et institutions sur la répartition des crédits. Les ministères et institutions présentent, motivent et défendent leurs projets de budget et exposent leurs contraintes, sur la base de leurs programmes. Pour cette année, il faut préciser que compte tenu de la pandémie, ce sont des Visio conférences qui ont été tenues. Seule la présence des DAGE et Responsable de Programme (RPROG) était requise en présentiel.

◇ **Pré arbitrages**

A la suite des conférences budgétaires, la Direction de la Programmation Budgétaire (DPB) rédige une synthèse des propositions recueillies au niveau des ministères et institutions. Ce document retrace les points de convergence, les points de divergence ainsi que les besoins de crédits additionnels, accompagnés des justificatifs y afférents.

Dès réception de ce document de synthèse, le Ministre des Finances et du budget apporte les modifications utiles et finalise l'avant-projet de loi de l'année et le transmet au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour sa soumission et son adoption en conseil des Ministres.

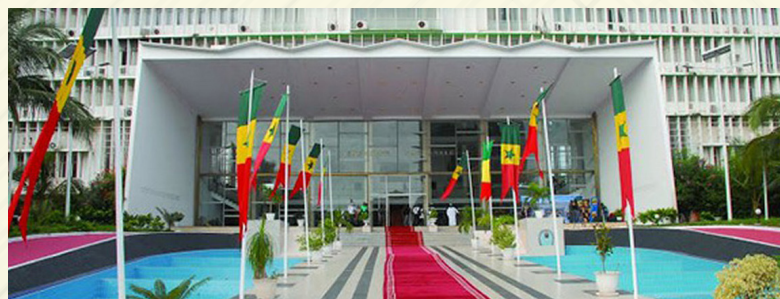


Le projet de budget ainsi finalisé, est transmis, pour son adoption, à l'Assemblée nationale au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire unique fixée dans la première quinzaine du mois d'octobre. Pour 2020, le projet de budget a été adopté en Conseil des Ministres le mercredi 7 octobre et le document a été transmis au Parlement le 14 octobre.

d. Phase d'examen et d'adoption

◇ Adoption

Le projet de budget est présenté par les Ministres sectoriels, chacun en ce qui le concerne, en Commission des finances et



du contrôle budgétaire et en séance plénière, en présence du Ministre des Finances et du Budget. A ces différentes occasions, les honorables députés font leurs observations sur les propositions du gouvernement qui, à son tour, apporte des éléments de réponse.

A la suite de ces débats, le budget de l'Etat est mis au vote et adopté. Cette caution du pouvoir législatif confère au budget la dénomination de « Loi de finances ».

◆ Promulgation

La loi de finances votée par le Parlement est transmise sans délai au Président de la République qui prend un décret pour la promulguer.



La loi de finances est ensuite publiée au Journal Officiel de la République du Sénégal au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, de façon à entrer en vigueur le 1er janvier de l'année d'exécution.

REPUBLICQUE DU SENEGAL		SAMEDI 25 AOUT 2018	
163 ^e ANNEE - N° 7117		Un Peuple - Un But - Une Foi	
JOURNAL OFFICIEL			
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL			
PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE			
ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque	VOIE NORMALE	VOIE AERIE	La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée ... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire BICIS : n° 9520 790 63081
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	Six mois Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Etranger : France, RDC	Six mois Un an	Compte bancaire BICIS : n° 9520 790 63081
	R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie, Etranger : Autres Pays	20.000f 40.000f	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse doivent être accompagnées de la somme de 175 francs	Prix du numéro	Année courante 600 f	Compte bancaire BICIS : n° 9520 790 63081
	Journal legalisé	900 f	
SOMMAIRE		ARRETES	

III. CONTEXTE ET PRIORITES RETENUES

Une année marquée par une pandémie...

L'année 2020 a été marquée par la Crise sanitaire COVID 19. A cet effet, l'Etat a pris des mesures fortes pour une gestion rigoureuse de la pandémie afin de préserver la population de la crise sanitaire tout maintenant les efforts pour continuer à soutenir la croissance de l'Economie.

1. Subir...

La crise a des répercussions fortes et comme l'on s'y attendait les effets sur les activités économiques ont été durement ressentis comme dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (50,2% des entreprises concernées), services fournis aux entreprises (31,7%), services personnels et divers (29,7%), du commerce (27,2%), de l'industrie (25,5%) et des transports (24,3%). Il s'en suit une récession de 0.7 % (c'est-à-dire une baisse générale de l'activité économique) largement différente des 6.8% de croissance qui étaient prévus pour l'année 2020.

2. Résister....

L'épreuve est exceptionnellement dure mais notre pays tient bon.

C'est parce qu'un Programme de Résilience économique et sociale (PRES) a été mis en place, avec un Fonds de riposte et de solidarité (FORCE-COVID-19) doté d'une enveloppe de 1000 milliards de FCFA, pour juguler les effets de la pandémie. Le PRES est structuré autour de quatre piliers :

- santé ;*
- résilience sociale ;*
- sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière, soutien au secteur privé et maintien des emplois ;*
- sécurisation de l'approvisionnement en denrées de première nécessité, énergie, hydrocarbures et produits pharmaceutiques.*



COVID-19
RIPOSTE

Le budget du PRES est structuré ainsi qu'il suit :

PRES-COVID19	Montant
Pilier 1: santé	77 800 000 000
Pilier 2: Renforcement de la résilience et de la cohésion sociale	103 000 000 000
Pilier 3: Soutien au secteur privé et maintien des emplois	741 600 000 000
Pilier 4: Sécurisation de l'approvisionnement en denrées de première nécessité, énergie et produits pharmaceutiques	77 600 000 000
Total	1 000 000 000 000

La mise en œuvre du PRES a permis d'éviter l'effondrement de l'économie et le chaos social. Ceci a cependant nécessité un recadrage des priorités.

Comment a été financé le PRES-COVID ?...

Le PRES-COVID comprend, à la fois, des dépenses budgétaires, des incitations fiscales, et des mécanismes de garantie bancaire dont l'évaluation globale fait 1000 milliards. Ses ressources proviennent également de dotations budgétaires, de contributions diverses et de toutes autres sources autorisées par les lois et règlements (dons, prêts projets, prêts programmes...) dont 119 Milliards sont issus du blocage de plusieurs lignes de dépenses comme les conférences, congrès et séminaires, l'achat de matériels de transport et de services et tout autre matériel de transport, d'habillements et d'accessoires (exception faite pour les forces de défenses et de sécurité).

La crise sanitaire de la COVID 19, n'a pas eu que des effets négatifs, elle a aujourd'hui conforté l'urgence de relever le défi de la sécurité alimentaire à travers l'agriculture, d'améliorer les performances de notre système sanitaire, et de développer nos capacités industrielles mais aussi et surtout d'assurer une meilleure prévision et gestion des risques et chocs en tout genre.

3. Relancer...

Une bonne politique économique se reconnaît par sa capacité d'adaptation, surtout dans un monde

rempli d'incertitudes susceptibles de remettre en cause les hypothèses de base. C'est fort de ce constat que le Sénégal a procédé à l'ajustement du Plan d'Actions prioritaires (PAP2A) de la phase 2 du Plan Sénégal émergent, en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence.

Le Projet de loi de finance est bâti sur une prévision de croissance de 5.2% et un taux d'inflation maintenu 1.7% et le déficit budgétaire projeté devrait être égal à 5% du PIB.

Ainsi, les politiques publiques en matière d'alimentation, de santé et d'industrialisation apparaissent comme des priorités dans le Budget 2021.



En outre, des réformes structurelles majeures seront finalisées pour mieux accompagner le développement des secteurs stratégiques comme le numérique, l'agriculture, l'énergie, l'assainissement, l'hydraulique, l'éducation, la formation professionnelle, ainsi que les finances publiques.

Elles s'inscrivent dans l'ambition du gouvernement d'améliorer la gouvernance et de soutenir davantage le secteur privé.

Quelques secteurs phares de la relance....

a. La santé

La santé a vu son budget augmenter de 13% par rapport à 2020. Dans le domaine de la santé l'Etat du Sénégal veut continuer à renforcer la qualité du système sanitaire, mais aussi la santé à la base.



Dans le domaine de la santé, l'Etat du Sénégal continuera à renforcer la qualité du système sanitaire, mais aussi la santé à la base.

◇ **Programme santé de référence**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 62 482 433 440 FCFA**

- **Résultats attendus**

La gestion administrative, financière et comptable est améliorée

L'offre de service de soins de qualité est améliorée

◇ **Programme Santé de base**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 91 233 722 331 FCFA**

- **Résultats attendus**

Des prestations de services de qualité en matière de santé maternel, néonatal, infantile et des ados-jeunes sont offertes

Des médicaments et produits de santé de qualité sont disponibles

Des prestations de services de qualité en matière de santé maternel, néonatal, infantile et des ados-jeunes sont offertes

b. L'agriculture

L'agriculture également a vu son budget augmenter dans le but consolider la résilience alimentaire. Pour l'année 2021, l'Etat envisage de renforcer la sécurisation des facteurs de production à savoir la terre, l'eau, le matériel et les équipements à travers :

◇ Programme « sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales »

- Montant alloué pour l'année 2021 : 52 275 555 641 FCFA

- Résultats attendus :

Augmentation de la superficie hydroagricole de 3 449 à 15 902 ha ;
Construction de 120 infrastructures de stockage et de conditionnement ;
Réhabilitation de 100 SECCOS et constructions de 20 centres de prestations de services mécanisés.



◇ Programme « Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles » :

- Montant alloué pour l'année 2021 : 107 778 452 174 FCFA

- Résultats attendus

Augmentation de la production horticole de 3 176 636 à 4 380 641 tonnes ;
Augmentation du volume de la production céréalière de 2 768 818 à 3 679 666 tonnes ;
Augmentation de la production d'arachides de 1 421 288 à 1 600 000 tonnes ;
Accroissement des exportations de produits horticoles de 107 990 à 150 000 tonnes.

c. L'Industrie



L'industrie sénégalaise poursuit ses efforts de modernisation dans le but d'accroître sa contribution dans le PIB et à la création d'emplois, d'autant que le secteur reste un puissant moteur de la croissance économique.

Programme « Compétitivité de l'industrie Sénégalaise »

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 9 760 369 011 FCFA**
- **Résultats attendus**
Les sites industriels créés sont aménagés
L'Infrastructure Qualité Nationale est renforcée

d. La transformation numérique

Le numérique est un secteur dynamique qui participe à l'émergence et en constitue un fondement essentiel étant donné sa forte contribution au PIB, de l'ordre de 7% en 2019 et ses capacités à stimuler le développement des autres secteurs de l'économie

Programme « économie numérique »



- **Montant alloué pour l'année 2021 : 19 908 127 569 FCFA**
- **Résultats attendus**
Digitalisation de l'administration sénégalaise
Développement de l'infrastructure haut débit
Accélération du processus de digitalisation des activités

e. **Habitat décent**

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'accès à un habitat décent et un cadre de vie assainie pour les ménages à travers, notamment, un programme de construction de 100 000 logements. Cette initiative permettra de résorber le gap en termes de demande résultat de la faible production de logements (moins de 5000 par an).



- ◇ **Programme Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publics**
- **Montant alloué pour l'année 2021 : 35 226 542 584 FCFA**
- **Résultats attendus**
L'accessibilité au logement social est améliorée
La demande de bâtiments et d'édifices publics est satisfaite

f. **Gestion des risques et catastrophes**

L'état envisage d'assurer sur tout le territoire national la prévention des risques et catastrophes, par une meilleure gestion des secours ainsi que des réponses appropriées à la prise en charge et la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;



PLAN ORSEC
Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

CE PLAN PERMET de protéger les populations, les biens, et l'environnement en situation d'urgence.

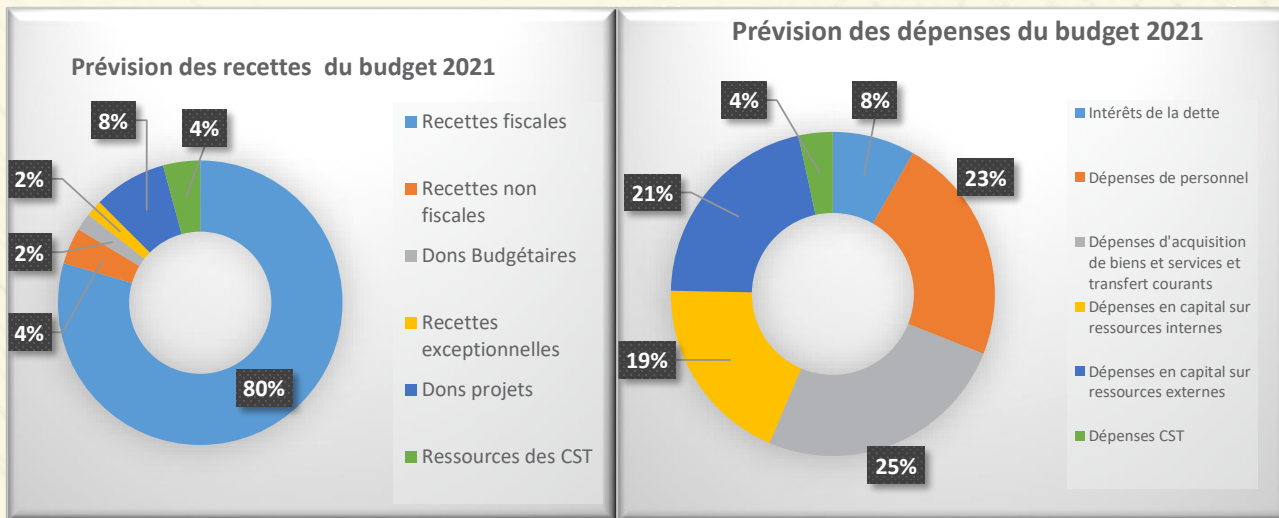
Le plan national ORSEC comprend un Etat major de Commandement et les groupes opérationnels suivants :

- liaisons et transmissions ;
- police, circulation et renseignement ;
- secours et sauvetage ;
- soins médicaux et entre-aide ;
- transport et travaux ;
- informations et relations publiques.

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 33 657 241 971FCFA**
- **Résultats attendus :**
Les risques et catastrophes sont mieux maîtrisés
La gestion des secours est améliorée

g. Education et formation

Le gouvernement compte valoriser de façon optimale le capital humain de la jeunesse sénégalaise dont l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle demeurent des priorités fondamentales.



◇ **Programme enfance**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 10 159 045 120 FCFA**

- **Résultats attendus :**

Construction, réhabilitation et équipement des structures conformes aux normes standards de qualité

Renforcement de la dotation en guides didactiques et cahiers d'activités pour les élèves et enseignants.

◇ **Programme développement de l'emploi**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 1 295 014 000 FCFA**

- **Résultats attendus :**

Développement de la culture entrepreneuriale chez la population en âge de travailler ;

Renforcement de l'accès aux stages en entreprises;

Meilleur accompagnement à l'insertion des demandeurs d'emploi.

◇ **Programme éducation de base des jeunes et des adultes**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 1 993 596 080 FCFA**

- **Résultats attendus :**

Maitrise des compétences de bases des apprenants dans les daaras préscolaires et les daaras modernes ;

Amélioration de la qualité des services éducatifs.

◇ **Programme éducation supérieure**

- **Montant alloué pour l'année 2021 : 128 510 715 914 FCFA**

- **Résultats attendus :**

L'amélioration de la qualité des enseignements;

Augmentation de la capacité d'accueil du système de l'enseignement supérieur ;

Mise en place de dispositif d'accompagnement pour l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des étudiants

Renforcement des capacités de recherche et d'innovation.

IV. CONTENU DU BUDGET 2021 : QUELQUES CHIFFRES CLES

Le budget de l'Etat pour l'année 2021 s'élève à 3 225,95 milliards FCFA en recettes et 3 969,9 milliards de FCFA en dépenses, soit un gap ou déficit budgétaire de 743,9 milliards de FCFA.

Ces montants se répartissent entre le budget général et les comptes spéciaux du Trésor

1. Le budget général

Le budget général pour l'année 2021 s'élève à 3090 milliards FCFA en recettes et à 3833,9 milliards de FCFA en dépenses.

a. Les recettes

Les recettes de l'Etat sont composées de recettes internes (provenant de fonds recouverts à l'intérieur du pays) et de recettes externes (provenant de fonds extérieurs au pays).

Les recettes internes

Les recettes internes représentent l'ensemble des fonds ou produits financiers récupérés par l'Etat (Trésor, Impôts et Douanes etc.) à travers les impôts et taxes.



- recettes fiscales : 2 564,5 milliards de FCFA (en baisse de 4,1% par rapport à la LFI 2020) ;
- recettes non fiscales : 133,5 milliards de FCFA (en hausse de 7,7% par rapport à la LFI 2020) ;
- recettes exceptionnelles (provenant de la cession de terres par la CDC) : 60 milliards FCFA ;

Les recettes externes

Les recettes externes sont des dons ou aides provenant des partenaires techniques et financiers et partenaires du Sénégal, à travers la coopération internationale (FMI, Banque mondiale, PNUD, USAID, AFD, BAD, pays). Elles sont constituées des dons en capital 63,95 Milliards et des tirages sur prêts projets 268 Milliards.



2. Les dépenses : chiffres clés

Les dépenses budgétaires sont arrêtées à un montant total de 3833,9 milliards FCFA et se décomposent ainsi qu'il suit :

- **charges financières de la dette publique (intérêts et commissions) : 327 milliards de FCFA**, contre 364,8 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une baisse de 37,8 milliards FCFA en valeur absolue et 10,4% en valeur relative ;



- **dépenses de personnel** : 904,9 milliards de FCFA, contre 817,7 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une progression de 10,7% ;

S'agissant des dépenses de personnel, leur progression est expliquée par le souci de renforcer la capacité des services publics du Sénégal à répondre de manière efficace et efficiente aux requêtes des usagers de l'administration. C'est l'une des leçons de la crise : les Etats qui ont le mieux résisté ne sont pas ceux qui détenaient le plus de moyens financiers, mais ceux qui disposaient des services publics les plus robustes, particulièrement dans les secteurs sociaux (santé, éducation, protection sociale).

- **dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants**: 1007 milliards de FCFA, contre 947,4 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une hausse de 6,3% ;

- **dépenses en capital sur ressources internes** : 751 milliards de FCFA, contre 681,5 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une hausse de 10,2% ;

- **dépenses en capital sur ressources externes** : 844 milliards de FCFA, contre 761,6 milliards dans la LFI 2020, soit une progression de 82,4 milliards de FCFA et 10,8% en valeur relative.

3. Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont projetés, en ressources et en charges, à 135,95 milliards de FCFA, soit à leur même niveau que dans la LFI 2020. Ils sont composés des catégories de comptes suivantes, toutes équilibrées en recettes et en dépenses :

- comptes d'affectation spéciale : 113,8 milliards de FCFA ;
- comptes de commerce : 0,15 milliard de FCFA ;
- comptes de prêt : 20,8 milliards de FCFA ;
- comptes d'avance : 0,8 milliard de FCFA ;
- comptes de garanties et avals : 0,5 milliard de FCFA.

4. Une politique d'endettement mesurée

Dette



Les charges de la dette publique vont baisser de 10,4% en 2021, par rapport à 2020. Malgré le fait que les dépenses aient augmenté pour soutenir la croissance et maintenir les filets sociaux robustes, alors même que les recettes fiscales seront légèrement en baisse, arriver à faire baisser les charges financières n'a pas été un mince exploit.

Mais, il faut dire que le Sénégal ne fait que récolter les fruits de ses efforts qui datent d'avant la pandémie Covid-19, à savoir le réajustement de la stratégie d'endettement, avec l'accent sur les prêts concessionnels (prêts avec des taux inférieurs à celui du marché financier) et le recours aux financements non-concessionnels uniquement pour financer les projets présentant un taux de rendement interne élevé.

Aussi, l'adoption prochaine de la nouvelle loi sur les partenariats public-privé (PPP) devrait stimuler les financements alternatifs, encourager l'implication du secteur privé dans le financement des projets d'investissements et, à terme, alléger le poids de la dette publique.

La Dette reste donc un sujet de vigilance car le Gouvernement se préoccupe d'éviter de transmettre aux générations futures un fardeau qui risquerait de limiter leurs perspectives de progrès. En réalité, l'endettement en soi n'est ni bon ni mauvais ; tout dépend des conditions auxquelles on s'endette et de l'utilisation qui est faite des sommes empruntées.

De ce point de vue, la stratégie du Sénégal ne change pas : s'endetter prudemment, dépenser judicieusement. Les marchés financiers, meilleurs juges de la santé financière des Etats, ne s'y trompent pas : la signature de notre pays reste respectée et appréciée.

CONCLUSION

Au cours de ces dernières années, la gestion des finances publiques a subi une véritable révolution. Le budget-programme a remplacé le budget-moyens qui avait été pendant longtemps l'outil de gestion financière par excellence. L'accent est désormais mis sur les services livrés aux citoyens et la performance de l'administration est appréciée par rapport à l'atteinte des objectifs fixés.

Le budget de l'État est donc devenu un document décrivant de manière claire, à partir de programme les actions et projets dont la réalisation contribuera aux mieux-être des populations, travers des indicateurs de résultats mesurables.

Il faut noter que cette année la COVID 19 a empêché à l'Etat de réaliser son objectif de croissance initiale, ce qui a conduit à un réajustement des priorités de certains secteurs et faire face aux dépenses urgentes. Toutefois, après la résilience, l'Etat concentre aujourd'hui ses efforts sur la relance, à travers des politiques publiques qui permettront de renouer rapidement avec la croissance économique, afin de mieux prendre en charge les préoccupations fortes des populations, en matière de création de richesse, d'emplois et d'amélioration de leurs conditions de vie.



GLOSSAIRE

Budget de l'Etat :

Ensemble de documents votés par le Parlement, qui prévoient et autorisent les recettes et les dépenses de l'Etat au cours d'une année

Budget général :

Budget qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, à l'exception de celles des budgets annexes et des Comptes spéciaux de Trésor

Budget-programme :

Budget basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une année.

Mode de présentation des crédits du budget de l'Etat mettant en relation l'utilisation des crédits et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés en programmes

Cadrage budgétaire :

Etape essentielle pour le projet de loi de finances car permettant de projeter les dépenses budgétaires pour les trois prochaines années.

L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire d'opérer les choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances

Cadrage macroéconomique :

Etape permettant une projection pluriannuelle des principaux indicateurs économiques (produit intérieur brut, inflation...). Il fixe également les grandes masses prévisionnelles des recettes et des dépenses ainsi que le niveau d'équilibre sur un horizon à moyen terme.

Comptes Spéciaux du trésor (CST) :

modalité de présentation des crédits budgétaires, ils se distinguent des opérations ordinaires de services de l'Etat en raison de leur caractère temporaire, de leur nature industrielle ou commerciale ou de l'affectation de certaines ressources à certaines dépenses. Ils retracent ainsi certaines recettes et certaines dépenses du budget. Ils sont rassemblés avec le budget général dans la loi de finances; en ce sens, ils constituent une exception au principe d'unité.

Les catégories de CST sont : les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes d'avances et les comptes de garanties et d'aval.

Conférence budgétaire :

Moment de discussion entre les services techniques du ministère en charge de la préparation du budget et ceux des ministères sectoriels et institutions pour s'assurer du respect par ces derniers d'un certain nombre d'éléments, notamment le respect des plafonds de dépenses notifiés, la prise en compte des orientations stratégiques de la stratégie nationale de développement, la cohérence et la pertinence des demandes par rapport à la performance projetée ou la vérification des éléments de coûts des activités proposées.

Conférence de performance :

Moment de discussion entre les services techniques du ministère en charge des finances et ceux des ministères sectoriels sur les performances budgétaires

Croissance économique :

Amélioration de la richesse d'un pays durant une période déterminée. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la croissance est le produit intérieur brut

Débat d'orientation budgétaire:

Discussion entre l'Assemblée nationale et le gouvernement sur les orientations sur les finances publiques, les priorités et les évolutions de la situation financière à moyen terme

Déficit budgétaire:

Solde négatif lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes ; la partie des dépenses non couvertes par les recettes est à financer par des emprunts notamment

Déflateur du PIB :

Indicateur économique qui reflète ce qui se passe au niveau général des prix à travers la valeur courante des biens et services par rapport à la valeur constante des biens et services

Dépenses d'acquisition de biens et services :

Dépenses nécessaires au fonctionnement correct de l'administration (acquisition de mobiliers de bureaux, de fournitures etc.)

Dépenses de personnel :

ensemble des rémunérations en numéraire du personnel de l'Etat employeur (paiement des salaires des agents de l'Etat) ainsi que les autres dépenses réalisées au profit des personnels (cotisations sociales, prestations familiales)

Dépenses en capital :

Dépenses qui enrichissent le patrimoine, qui donnent généralement un avantage de longue durée (construction de routes, des logements, des hôpitaux etc.)

Dépenses publiques :

Les achats et/ ou commandes effectués par l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales, agences)

Dettes publiques :

Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'étranger

Dons budgétaires :

Aides financières reçues des partenaires techniques et financiers (PTF)

Don projet :

Aide financière reçue des partenaires techniques et financiers (PTF) que l'Etat n'a pas à rembourser et destinés à la réalisation d'un projet bien précis

Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD)

cohérent avec le DPBEP, il est un document qui prévoit, sur trois ans, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme, en fonction des objectifs poursuivis.

Document de Programmation Budgétaire Economique et Pluriannuelle :

Instrument de programmation budgétaire qui donne les orientations pour la préparation de la loi de finances de l'année et présente le cadrage globale des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante

Emprunt :

Aide financière pour couvrir les dépenses non couvertes par les recettes et que l'Etat doit rembourser après

Incitations fiscales :

Ce sont des mesures fiscales sous forme d'aides ou de crédit d'impôt mises à disposition du particulier pour l'inciter à mettre en œuvre des installations que l'Etat veut aider; par exemple les systèmes à énergies renouvelables.

Indicateur de performance :

Instrument de mesure d'un phénomène ou d'une performance

Inflation :

Perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix des biens et des services

Intérêt de la dette :

C'est la rémunération de la dette qui part d'un principe financier qui stipule que l'argent perd sa valeur au fil des ans

Investissement exécuté par l'Etat :

C'est l'investissement exécuté par l'Etat lui-même

Projet annuel de performance (PAP)

Document du responsable de programme présentant les orientations stratégiques du programme, fixant les objectifs et les résultats attendus, et justifiant les crédits et les autorisations d'emplois demandés

Produit intérieur brut :

Indicateur de la richesse produite par le pays pour une année. C'est la somme de l'ensemble des valeurs ajoutées de toutes les branches de production. C'est l'indicateur par excellence de la performance et de la santé économique d'un pays

Programme (dans le cadre du budget programme) :

Regroupement de crédits budgétaires destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'une politique publique clairement définie au sein d'un ministère

Promulgation :

Signature du Président de la République qui rend exécutoire une loi en général

Recettes fiscales :

Les recettes fiscales désignent les recettes provenant des impôts (exemple impôts sur le revenu et les bénéfices, les cotisations de sécurité sociale, les taxes prélevées sur les biens et les services, les prélèvements sur les salaires, les impôts sur le patrimoine et les droits de mutation, ainsi que les autres impôts et taxes

Recettes non fiscales :

Les recettes non fiscales sont définies par défaut, par opposition aux recettes fiscales. Donc ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts (exemple : redevances, frais administratifs, revenus du domaine de l'Etat, etc.)

Recette publique :

L'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques et composées essentiellement des impôts et taxes

Remboursement des prêts avancés :

Montant que les organismes publics ou privés remboursent à l'Etat à la suite d'un accord de prêt ou d'une avance de fonds

Responsable de programme

Collaborateur du Ministre chargé d'assurer la performance d'une politique conduite par le ministère, au regard des objectifs qui lui sont fixés et des exigences de qualité de l'exécution du budget

Ressources :

Ensemble des moyens financiers de l'Etat : recettes et emprunts

Ressources externes :

Ce sont les moyens obtenus au niveau international pour financer les actions et projets, les bailleurs de fonds (PTF) notamment

Ressources internes :

Ensemble des moyens collectés par l'Etat à l'intérieur du pays

Solde budgétaire global :

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Si elle est négative, on parle de déficit et si elle positive, il y'a excédent

Tableau d'équilibre :

Tableau fixant le montant global des recettes et dépenses de l'Etat, le solde budgétaire qui en résulte et le financement à chercher

Taux de croissance :

variation de la croissance entre deux périodes

Taux de pression fiscale :

Indicateur permettant de déterminer le poids des impôts dans l'économie d'un pays en rapportant les impôts au PIB

Tirage dons et emprunts projets :

Mise à disposition ou mobilisation effectives de ressources extérieures destinées à des projets d'investissement

Transfert en capital :

Versements en numéraire sans contrepartie au profit de bénéficiaires externes au budget général de l'Etat dans le but d'acquérir des actifs financiers et non financiers

Transferts courants :

Versements en numéraire sans contrepartie au profit de bénéficiaires externes au budget général de l'Etat (versements pour appuyer le fonctionnement des hôpitaux, des universités, des agences, les fonds de dotation de la décentralisation etc.)

Annexes

Tableau des principaux investissements du budget 2021

Secteur primaire	
FINANCEMENT CAMPAGNE AGRICOLE	60 000 000 000
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BANANE	3 256 000 000
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR RIZ DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	15 326 105 358
PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES (PRODAC)	5 048 320 802
PROGRAMME DE COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AU SENEGAL	16 232 628 622
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ZOOSANITAIRE	1 133 271 279
PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PASTORALISME DANS LE SAHEL	5 095 409 000
PROJET MOTORISATION DES PIROGUES	2 000 000 000
PROJET DE SECURISATION DE LA BRECHE DE SAINT-LOUIS	4 443 000 000
PROGRAMME DE REFORESTATION ET DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES	2 010 725 000
Total	114 545 460 061
Secteur secondaire	
CREATION AGROPOLE SUD et CENTRE	3 409 117 011
SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	59 896 758 187
PROJET D'APPUI A LA VALORISATION DES INITIATIVES ENTREPRENARIALES (PAVIE)	7 500 000 000
Total	70 805 875 198

Secteur tertiaire	
CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES MARCHES	5 000 000 000
RENOVATION DES AEROPORTS SECONDAIRES DE SAINT LOUIS, ZIGUINCHOR, MATAM, TAMBA ET KEDOUGOU	7 415 710 500
PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE MBOUR-FATICK- KAOLACK	10 050 000 000
REHABILITATION DES VOIES FERREES INTERIEURES, DES HAILTES, GARES ET GUICHETS DES DESSERTES INTERIEURES	10 000 000 000
CREDIT HOTELIER ET TOURISTIQUE	5 000 000 000
Total	37 465 710 500
Secteur quaternaire	
PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE LA POLYCLINIQUE DE L'HOPITAL PRINCIPAL	14 000 000 000
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)	3 339 561 234
PROJET SANTE DE RIPOSTE CONTRE LA COVID-19	3 000 000 000
PROGRAMME PALUDISME ET AUTRES ENDEMIES	20 000 000 000
ROJET INVESTIR DANS PREMIERES ANNEES POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN AU SENEGAL (PIPADHS)	6 000 000 000
PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EQUITE AU NIVEAU DE L'EDUCATION DE BASE (PAQEEB) FINANCEMENT ADDITIONNEL	4 000 000 000
PROJET DE REMPLACEMENT DES ABRIS PROVISOIRES	3 590 566 846
CONSTRUCTION UNIVERSITE AMADOU MAKHTAR MBOW	15 000 000 000

CONSTRUCTION UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HADJI IBRAHIMA NIASS	15 000 000 000
CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES/UNIVERSITES DE THIES - SINE SALOUM - BAMBEY ET ZIGUINCHOR	12 500 000 000
PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN	23 000 000 000
CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES/UNIVERSITES A UAM ET UCAD	12 500 000 000
PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AUX AGGLOMERATIONS (PACASEN)	20 900 000 000
FONDS NATIONAL DE L'ENTREPRENARIAT RAPIDE	10 000 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE	4 000 000 000
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TROISIEME USINE DE TRAITEMENT D'EAU A KEUR MOMAR SARR ET SES RENFORCEMENTS EN AVAL (KMS3)	14 200 000 000
PROGRAMME DE PROMOTION DES VILLES DU SENEGAL (PROMOVILLES)	15 000 000 000
PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)	15 500 000 000
PROJET DE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LA DEFENSE NATIONALE	8 774 264 829
CONSTRUCTION STADE DU SENEGAL	16 843 308 528
Total investissement	237 147 701 437
Total investissement	459 964 747 196

Tableau du service prévisionnel de la dette

TYPES DE DETTE	Total		
	Principal	I & C	TOTAL
MULTILATERAUX	126,56	41,18	167,74
IDA/BIRD	22,96	15,59	38,55
BEI/FED	5,99	1,49	7,48
BAD/FAD	12,92	5,11	18,03
OPEP/BADEA/BID	40,32	6,05	46,37
AUTRES	44,36	12,93	57,29
BILATERAUX	128,45	51,69	180,14
PAYS DE L'OCDE	36,80	12,71	49,51
PAYS ARABES	11,69	2,97	14,66
AUTRES	79,96	36,01	115,97
CREDITS A L'EXPORTATION	55,15	7,31	62,46
COMMERCIALE	87,14	126,75	213,89
EUROBOND	70,74	122,54	193,28
CREDIT SUISSE	0,00	0,00	0,00
AFREXIMBANK	16,40	4,22	20,62
SCBANK	0,00	0,00	0,00
INTERÊTS SUR TIRAGES FUTURES	0,00	21,00	21,00
TOTAL HORS PPTE/IADM	397,30	247,9	645,23
Rachats DTS/ FMI	0,00	2,44	2,44
Autres emprunts LT	1,01	0,52	1,53
Obligations du Trésor par adjudication	47,70	52,30	100,00
Bons du Trésor par adjudication	105,00	0,00	105,00
Obligions du trésor par les sukuk	25,00	8,80	33,80
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	43,30	5,99	49,29
Intérêts et commission sur émissions futures		9,00	9,00
TOTAL	222,01	79,1	301,06
TOTAL SERVICE DETTE PUBLIQUE	619,3	327,0	946,3

VISION PARALLELE : 221 77 377 36 76 - 76 254 22 22